



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-08-2026 /

Dossier complet le : 13-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022354/KK P

1 Intitulé du projet

Remplacement du Radier Chemin des Cailles, Ravine Souris Chaude, par un ouvrage de franchissement

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE SAINT JOSEPH

Raison sociale

Collectivité Territoriale , Commune

N° SIRET

21974012300019

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LEBRETON

Prénom(s)

Patrick

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Saint-Joseph a engagé un plan de suppression des radiers submersibles présents sur son réseau routier qui constitue un obstacle à la continuité de service en cas d'inondation. Le présent examen au cas par cas porte ainsi sur le radier du chemin des Cailles traversant la ravine Souris Chaude. L'objectif est donc de créer un ouvrage hydraulique pour éviter que la voirie ne soit inondée lors de chaque épisode pluviométrique entraînant un écoulement en ravine. Afin de permettre la création de ce nouvel ouvrage de franchissement, l'ouvrage existant sera démolie. Il s'agit d'un ouvrage de franchissement de type cadre avec comme caractéristiques : Dimensions : Hauteur : 4 m ; Longueur : 9,8 m ; Largeur : 8,2 m. Profil de la voie : 2x3 m de voie pour véhicules ; 1 trottoir cote amont ; gardes corps (1 de chaque cote). Cette opération nécessitera un défrichement qui sera réduit au strict minimum. Le projet traversera une ravine (Ravine Souris Chaude) classée en zone Nco. La ravine Souris Chaude est classée au domaine public fluvial de l'Etat (code hydro 40021010). Les autres zones concernées sont classées en zone A. Lors des travaux préparatoires, une piste de déviation provisoire sera mise en place en amont de l'ouvrage afin de conserver la circulation sur la

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'assurer la gestion du bien commun que constitue cette infrastructure existante, sur le chemin des Cailles (ravine Souris Chaude), sans reporter sur les générations futures des investissements lourds. Le projet permettra ainsi : - De supprimer la submersion systématique du radier du chemin des Cailles lors des crues ; - D'améliorer la circulation des véhicules sur le secteur ; - De sécuriser la circulation des piétons.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de demolition du radier existant et de construction du nouvel ouvrage hydraulique comprennent : "TRAVAUX PREPARATOIRES" : Installation de chantier ; Defrichage / Decapage sol emprise ; Rampe d'acces a la ravine ; Demolition et terrassement de l'ouvrage existant ; Reprofilage de la ravine ; Mise en place de la deviation ; "FONDATIONS PAR MICROPIEUX " : Preparation du fond de fouille ; Realisation des micropieux ; Essais de controle sur micropieux ; "OUVRAGE D'ART (OA) : C0" : Chevetre (coffrage ferrailage coulage) ; Elevation (coffrage/ferrailage/coulage) ; Murs en retour (coffrage/ferrailage/coulage) ; Badigeon + remblai contigu ; Dalle de transition ; "OA : C1" : Chevetre (Coffrage/ferrailage/coulage) ; Elevation (Coffrage/ferrailage/coulage) ; Murs en retour (coffrage/ferrailage/coulage) ; Badigeon + remblai contigu ; Dalle de transition ; Enrochements ; "OA : TABLIER" : Etalement ; Coffrage Ferrailage ; Betonage ; Etancheite ; Equipements ; "CHAUSSEE ET EQUIPEMENTS" : Reseaux divers ; Raccordement de voirie ; Structure de chaussee ; Enrobes ; Equipements et signalisation ; Aleas. L'ensemble des travaux se feront sous circulation ou sous un alterna a mettre en place par le titulaire des travaux. Le defrichement se fera lors des travaux preparatoires. La technique mise en oeuvre pour le defrichement sera communiquee par le titulaire des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation le trafic routier sera similaire a l'existant, mais permettra une circulation plus fluide et securisee lors d'evenement pluvieux. Un trottoir, initialement absent du radier, sera mis en place cote amont de l'ouvrage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a la presente demande d'examen au cas par cas prealable a la realisation eventuelle d'une evaluation environnementale, a un Dossier Loi sur l'Eau et a une etude environnementale faunistique et floristique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Hauteur de l'ouvrage : 4 m ; Longueur de l'ouvrage : 9,8 m ; Largeur de l'ouvrage : 8,2 m ; Voies de circulation vehicules : 2x3 m ; Trottoir : 1x1,5 m	(cf cellule "Grandeurs caracteristiques du projet" ci-dessus, Metre)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

NC

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune de Saint-Joseph (97480) est classée dans le zonage "massif des Hauts de La Reunion".
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Saint-Joseph (97480) est une commune du littoral de La Reunion.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La Reunion possède un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé pour la période 2022-2027.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Saint-Joseph (97480) est couverte par un PPRN. La commune de Saint-Joseph (97480) n'est pas couverte par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Saint-Joseph (97480) est couverte par un PPRN approuvé en mars 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Saint-Joseph (97480) est concernée par le classement en zone de répartition des eaux (ZRE) du bassin de La Reunion (par l'arrêté N° 2019-132/SG/DRECV du 21 janvier 2019).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	A quelques kilometres du Parc National de La Reunion (inscrit depuis 2010 au Patrimoine Mondial par l'Unesco).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Lors de sa réalisation, le projet comportant la création d'un ouvrage d'art fera l'objet d'un apport en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Lors de la réalisation du projet, les ressources naturelles générées par les déblais du sol (terre et roche) seront réutilisées pour le remblais, les talus et les maçonneries dans la mesure du possible.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Nous travaillerons dans la mesure du possible avec des entreprises de La Reunion pour l'apport en ressource des travaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'ouvrage cree franchira deux zones classée A.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'ouvrage cree franchira des zones d'aleas, selon le PPR, moyen (B2u) et eleve (R1).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	S'agissant d'un projet d'infrastructure, un trafic de véhicule motorisé et de piéton est attendu. Un trottoir mis en place cote amont de l'ouvrage.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Passivement. En phase travaux, l'utilisation d'engins mécaniques engendrent du bruit. En tant que projet d'infrastructure, la circulation de véhicule motorisé une fois le projet terminé engendrera du bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Passivement. En phase travaux et lors de sa mise en circulation, les véhicules motorisés peuvent engendrer des nuisances olfactives via les gaz d'échappement.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Passivement. Des vibrations limitées seront ressenties essentiellement en phase travaux. En tant que projet d'infrastructure le passage des véhicules engendrera des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage public mis en place sera conforme aux normes. En tant que projet d'infrastructure, l'éclairage des véhicules engendrera des émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Passivement. En tant que projet d'infrastructure, les véhicules circulant sur l'ouvrage engendreront des rejets dans l'air de gaz et de particules fines.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier le projet engendrera des déchets relatifs aux travaux. Ces déchets seront triés, stockés dans des bacs dédiés et acheminés dans des centres spécialisés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre du présent projet, les mesures suivantes sont prévues afin de limiter les incidences sur l'environnement et seront imposées à l'entreprise : - La délimitation précise de l'emprise du chantier pour éviter toute dégradation du milieu naturel située en dehors du projet, - Aucun stockage ou déversement d'hydrocarbures ou de produit polluant de toute nature ne devra être opéré par l'Entreprise dans l'enceinte du chantier. De même, les remplissages de réservoir se feront dans des conditions soucieuses de se prémunir de tout risque de déversement accidentel. Tout rejet de substances susceptible de polluer le terrain environnant est formellement interdit. - Les révisions des différentes machines utilisées ainsi que les vidanges des moteurs, si elles sont nécessaires, devront être effectuées avant la mobilisation sur le chantier. - Par mesure de précaution, l'entreprise devra avoir en permanence sur site un kit antipollution ou un rouleau de polyane et un volume suffisant de produit absorbant pour limiter et résorber les épanchements accidentels d'hydrocarbures employés sur le chantier. Enfin le chantier devra se dérouler dans le respect des consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur pour ce type de travaux. - L'entreprise veillera pour l'ensemble des prestations réalisées à limiter le volume de déchets générés au strict minimum et à en assurer un tri rigoureux. Les opérations seront menées conformément à la Charte Chantier Propre, - Les déchets verts issus des défrichements et des coupes d'arbres seront conservés sur site au moins 24h afin de permettre la fuite de la faune. Par ailleurs, tout débroussaillage et coupe d'arbre seront réalisés hors de la période de reproduction des oiseaux et réduit au strict minimum. De plus, toutes les précautions seront prises en phase travaux pour éviter la

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le desagrement lié à la submersion du radier lors de fortes pluies justifie les aménagements prévus afin de permettre le passage de l'écoulement des eaux sous la voirie. Les enjeux de la zone au droit du passage sont relativement faibles, et des mesures seront appliquées afin de limiter les incidences sur l'environnement lors des travaux, notamment vis-à-vis des risques de pollutions. Le site ne se trouve pas dans un espace protégé, et au regard de la taille du projet et des mesures qui seront mises en place, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **Lebreton**

Prénom Patrick

Qualité du signataire Maire de Saint-Joseph

À Saint-Joseph

Fait le 13-08-2026

Signature du (des) demandeur(s)